



Procédure abusive vice caché

Par **paulbhs**, le **20/09/2015** à **12:19**

Bonjour
Je me trouve dans une situation inquiétante et j'aurais vraiment besoin de conseils juridiques.
Il y a quatre mois, j'ai vendu un véhicule (peugeot 307 de 2003) à un particulier pour une valeur de 3 400€. Plusieurs semaines plus tard elle rencontre des problèmes sur la boîte de vitesse automatique et entame une procédure de vice caché. Je suis alors convoqué à une expertise, et je m'y rend donc tout seul car je ne dispose pas de protection juridique. Lors de l'expertise, l'expert ne constate pas de défauts sur le véhicule. Il décide donc de le laisser au garagiste afin que lui l'essai quotidiennement.
J'ai reçu hier en recommandé la suite de l'expertise :
Le garagiste a constaté une anomalie sur la boîte de vitesse et diagnostique le remplacement de celle-ci pour un coût de 2750€ qu'ils me demandent de payer !
L'expert me signale également qu'il compte envoyer son rapport à la protection juridique adverse.
Comment cela est-il possible ? Mon véhicule fonctionnait parfaitement lors de la vente.
Que faire ? Ont-ils la possibilité de prouver un vice caché si l'affaire allait plus loin ?